

**Burkina Faso**



**RAPPORT SYNTHESE DE MISE EN ŒUVRE DE L’AGENDA 2063 AU BURKINA FASO**

**Novembre 2019**

Sommaire

[**Introduction** 3](#_Toc25075771)

[**I.** **Stratégies clés pour la mise en œuvre de l’Agenda 2063** 3](#_Toc25075772)

[**II.** **Synthèse de la mise en œuvre des objectifs de l’Agenda 2063** 6](#_Toc25075773)

[**III.** **Défis et opportunités** 25](#_Toc25075774)

[**IV.** **Principales leçons** 25](#_Toc25075813)

[**Conclusion** 25](#_Toc25075814)

**Introduction**

Le Burkina Faso est un pays situé en Afrique de l’Ouest avec une population estimée à 20 244 080 habitants en 2018 dont 52% de femmes. La population majoritairement jeune, a un âge moyen de 21,3 ans. Le taux de croissance annuel moyen de la population est de 3,1% par an. La majorité de la population notamment 77,3 % réside en milieu rural.

La période 2013-2018 a été marquée au Burkina Faso par la mise en œuvre de deux stratégies de développement à savoir la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD 2011-2015) et le Plan national de développement économique et social (PNDES 2016-2020). Ces référentiels de développement ont contribué à la mise en œuvre du plan décennal de l’Agenda 2063.

Le pays a enregistré une croissance moyenne annuelle de 5,5% du Produit intérieur brut (PIB) au cours de la période 2013-2018 grâce aux actions entreprises pour le développement des capacités productives de l’économie et de réduction de la vulnérabilité des populations. Le dynamisme de l’activité économique a été soutenu sur la période par la contribution moyenne du secteur tertiaire (45,6%), le secteur primaire (32,2%) et du secteur secondaire (22,2%) en termes de valeur ajoutée au Produit intérieur brut (PIB).

Le pays à travers le PNDES, a poursuivi ses efforts par la mise en œuvre des projets et programmes orientés dans plusieurs domaines tels que l’emploi et la formation professionnelle, les infrastructures socio-économiques pour assurer l’autonomisation économique des femmes et des jeunes.

Toutes ces actions ont permis d’enregistrer en 2014, une incidence de la pauvreté à 40,1% contre 46,7% en 2009, soit un recul de 6,6 points de pourcentage (EICVM 2009/ECM 2014). Toutefois, le dynamisme de l’activité n’a pas permis de faire reculer de manière durable la pauvreté en raison du taux de croissance démographique estimé à 3,1% (RGPH 2006). En outre, l’activité s’est déroulée dans un contexte national qui a été marqué par des aléas climatiques, de multiples crises exogènes, une situation sécuritaire difficile et des revendications sociales.

L’élaboration du présent rapport est la résultante de la mission de consolidation de déploiement du modèle de rapport de suivi de l’Agenda 2063 tenue à Nairobi du 05 au 07 novembre 2019. Lors de cette rencontre, il a été préconisé que chaque pays puisse transmettre un rapport synthèse et la grille des indicateurs de suivi du plan décennal de l’Agenda 2063. A cet effet, les données disponibles collectées auprès des sectoriels ont servi de base à l’élaboration du rapport synthèse qui s’articule autour de 04 grands points : (i) de la stratégie clés pour la mise en œuvre de l’Agenda 2063 ; (ii) de la synthèse de la mise en œuvre des objectifs de l’Agenda 2063 ; (iii) des défis et opportunités et (iv) des principales leçons.

1. **Stratégies clés pour la mise en œuvre de l’Agenda 2063**

Pour une meilleure appropriation de l’Agenda 2063, des actions de communications et de formations ont été entreprises depuis 2016 au profit des populations, des acteurs de l’administration centrale et déconcentrée, des collectivités territoriales et des organisations de la société civile, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Ces actions visaient également à faciliter sa contextualisation dans les plans locaux de développement.

Le Burkina Faso a procédé à la contextualisation de l’agenda 2063 dans son Plan National de Développement Economique et Social (PNDES 2016-2020) adopté en juillet 2016, opérationnalisé à travers quatorze (14) politiques sectorielles et les plans locaux de développement. Le processus d’internalisation et d’élaboration du PNDES a été participatif et inclusif. Il a bénéficié d’un appui de la Francophonie et du Système des Nations Unies (SNU) à travers les outils suivants : (i) la grille de priorisation de l’organisation internationale de la francophonie, (ii) l’outil « Rapid integrated assessment » (RIA), (iii) l’approche MAPS (Mainstreaming, Acceleration and Policy Support).

Pour concrétiser sa vision, le PNDES se fixe comme objectif global de transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Le référentiel national s’articule autour de trois axes en l’occurrence (i) Axe 1 : réformer les institutions et moderniser l'administration, (ii) Axe 2 : développer le capital humain, (iii) Axe 3 : dynamiser les secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Un accent particulier est mis sur la prise en charge des groupes vulnérables. A cet égard, le PNDES, à travers son axe 2 intitulé « développer le capital humain », accorde une priorité à la protection de cette catégorie de personnes.

La mise en œuvre réussie de l’Agenda 2063 nécessite une gouvernance efficace qui assure la cohérence des politiques publiques au niveau horizontal et vertical. La gouvernance se préoccupe également des différentes interactions qui permettent d’atteindre un objectif donné. Le dispositif de suivi de l’Agenda 2063 est piloté par le Ministère de l’économie, des finances et du développement (MINEFID) à travers la Direction générale de l’économie et de la planification. Les points focaux des ministères membres des quatorze (14) cadres sectoriels de dialogue du PNDES participent à l’alimentation des rapports Agenda 2063 et ODD.

Les organes du dispositif de suivi de l’Agenda 2063 et des ODD sont les structures chargées de l'animation du dialogue sur le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES, il s’agit:

* des cadres sectoriels de dialogue (CSD) et les cadres régionaux de dialogue (CRD) ;
* du comité technique national (CTN) et le comité national de pilotage (CNP).

Les cadres sectoriels de dialogue (CSD) et les cadres régionaux de dialogue (CRD) sont chargés de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES de l’Agenda 2063 et des ODD dans le secteur de planification concerné, à travers la politique sectorielle en vigueur. Les CRD, au nombre de 13, ont pour rôle de coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES et des ODD dans la région concernée, à travers le Plan régional de développement (PRD) et les Plans communaux de développement (PCD).

Le Comité technique national a pour attribution générale de procéder à l'examen et à la validation technique des dossiers à soumettre à l'appréciation du CNP/PNDES. Le CNP/PNDES est l'organe de pilotage et de coordination du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du PNDES. Il est présidé par le Premier Ministre.

Les instances du dispositif de suivi correspondent aux réunions de ses organes. Elles se composent de la revue annuelle du PNDES, de la revue technique ou pré-revue du PNDES, des revues sectorielles du PNDES et des revues régionales du PNDES.

1. **Synthèse de la mise en œuvre des objectifs de l’Agenda 2063**

| **Objectifs de l’Agenda 2063** | **Interventions principales** | **Résultats majeurs** | **Principaux domaines de support** |
| --- | --- | --- | --- |
| **Objectif 1. Un niveau de vie élevé, la qualité de vie et bien-être pour tous les citoyens** | | | |
| revenus, emploi et travail décent | -soutien en intrant et matériel des agriculteurs,  -création des pôles de croissance et de compétitivité,  -mise en œuvre de projets et programmes de formation technique, professionnel et de création d’emplois jeunes,  -accroissement du financement pour la formation professionnelle  -disponibilité de Fonds de soutien à la création d’emplois des jeunes et des femmes,  -mise en œuvre du programme de protection sociale,  - appuis financiers aux profits des personnes âgées pour la réalisation des activités génératrices de revenus | -emplois jeunes et femmes ont été créés,  -revenu des populations a augmenté,  -auto-emploi des jeunes et femmes en augmentation, | -renforcement de la formation technique et professionnelle,  -soutien dans le domaine de l’appui aux personnes vulnérables, |
| Pauvreté, inégalité et famine | -mise en place du fonds d'appui aux activités rémunératrices des femmes,  -mise en œuvre de projet dans les zones accusant un retard afin de leur permettre de réduire le retard par rapport aux autres localités (PUS, PADEL)[[1]](#footnote-1),  mise en œuvre des programmes filet sociaux,  -mise à disposition d’intrants agricoles et assistance au profit des agriculteurs,  -mise en œuvre de plan de réponse et de soutien aux personnes vulnérables,  -acquisition des intrants nutritionnels, dépistage et sensibilisation des populations,  -l’accès équitable de l’ensemble des acteurs ruraux aux terres rurales (hommes et femmes), | -augmentation de la production agricole vivrière, de rente et céréalière,  -augmentation des revenus des ménages,  -baisse de la malnutrition, | -mobilisation de ressource pour investir dans le domaine agricole,  -soutien dans la maitrise de l’eau,  -lutte contre pression parasitaire (lutte antiacridienne, les oiseaux granivore, les chenilles légionnaires..),  -soutien dans l’opérationnalisation du système d’assurance maladie, |
| Habitats modernes et habitable et services de base de qualité | -mise en œuvre du Programme national de construction de 40 000 logements sociaux et économiques,  -schéma directeur de gestion des déchets urbains (ouaga et bobo),  -mise en place de deux centres de traitement et de valorisation des déchets plastiques,  -mise en place d’un Fonds de développement de l’électrification,  -investissement et promotion des énergies renouvelables notamment le solaire,  -installation de lampes à Diode électroluminescente (LED) dans les ménages  -extension et renforcement des réseaux électriques,  -mise en œuvre de projet d’interconnexion électrique (Ghana, Côte d’ivoire), | -augmentation de logement décent,  -hausse de la couverture électrique,  -développement d’activité génératrice de revenu,  - amélioration du niveau d’accès des populations aux services énergétiques,  -augmentation de l’offre d’énergie renouvelable | -assistance pour assainir contre la prolifération des habitats spontanés,  -assistance pour densifier l’occupation des espaces aménagés,  -assistance dans la construction de logement a coût sociaux,  -lutte contre la spéculation foncière,  -appui en matière d’énergie renouvelable,  -réduction des pertes énergétiques, |
| **Objectif 2.  Citoyens bien instruits et révolution des compétences appuyée par la science, la technologie et l’innovation** | | | |
| Révolution des compétences appuyée sur l’Éducation et les STI | -mise en œuvre de politiques, de projets et programmes dans l’enseignement,  - mesures relatives à la gratuité de l’enseignement public de base,  -la construction de salles,  Recrutement d’enseignants,  - la création et l’ouverture d’institutions d’enseignement supérieur dans les régions selon les potentialités,  -mise en place de la plateforme QG jeune,  -dotation budgétaire pour la mise en place de cantine scolaire, | -hausse de la scolarisation dans tous les ordres d’enseignement,  -parité dans l’enseignement primaire,  -hausse du niveau d’alphabétisation,  -hausse de la formation technique et professionnelle, | -augmentation des capacités d’accueil des élèves,  - contexte sécuritaire,  - couverture du territoire en connexion internet,  - soutien à la qualité de l’enseignement supérieur et des apprentissages,  -alphabétisation/Formation en faveur des adolescents, jeunes et adultes,  -assistance en matière d’apprentissage d’un métier |
| **Objectif 3. Citoyens en bonne santé et alimentés de manière appropriée** | | | |
| Santé et nutrition | -mise en œuvre de politiques, projets et programme,  -renforcement de la disponibilité du personnel qualifié,  -gratuité de la planification familiale  - gratuité de soins de santé des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes,  -augmentation de l’offre sanitaire,  - dépistages de lésions précancéreuses du col de l’utérus,  -hausse des dépenses sanitaires,  - la lutte contre les carences nutritionnelles,  -réalisation de campagne de vaccination,  - mise sous traitement antirétroviraux gratuite,  - prise en charge de la transmission Mère enfant du VIH/Sida,  -distribution de moustiquaires imprégnées contre le paludisme,  - Chimio prévention du paludisme saisonnier chez les enfants de moins de cinq (5) ans,  - gratuité du dépistage et le traitement dans tous les centres de santé publics de la tuberculose, | -augmentation de la fréquentation des formations sanitaires,  -baisse de la mortalité maternelle, infantile et néonatale,  -baisse de la natalité,  -hausse de l’espérance de vie,  -baisse de la prévalence VIH/SIDA,  -baisse de la mortalité due au paludisme et à la tuberculose,  - prise en charge adéquate du paludisme, tuberculose  - hausse de la couverture vaccinale | -formation du personnel qualifié,  -mobilisation de ressources pour la poursuite des investissements,  -soutien pour la poursuite des gratuités,  -mise en place de l’assurance maladie universelle, |
| **Objectif 4. Transformation des économies** | | | |
| Croissance économique inclusive et durable | -adoption du Code des investissements et du code minier,  - mise en œuvre de la loi d’orientation de promotion des PME à travers la signature de la charte des PME,  - mise en œuvre du PUS et PADEL,  - transferts monétaires directs et assortis de conditions.  -encadrement et la mise à disposition d’intrants agricole aux producteurs,  - amélioration du climat des affaires  -investissement dans les infrastructures sociales économiques,  -création d’un guichet unique de prestations aux entreprises (GUPE),  - création des Centres de formalités des entreprises (CEFORE) dans les régions,  -adoption de la loi sur le partenariat public privé en 2012,  -mise en œuvre des actions du Programme Sectoriel des Transports (SP-PST), du Fond spécial routier (FSR-B) et des projets et programmes nationaux et sous régionaux,  -renforcement de l’offre énergétique avec la montée en puissance des centrales solaires et création de l’Agence Nationale des Energies Renouvelables et de l’Efficacité Energétique (ANEREE),  -développement des pôles de croissance et accompagnement au secteur minier,  -maillage du territoire pour l’interconnexion des provinces en fibre optique | -le maintien du taux de croissance moyen à 5,6%,  -l’augmentation du nombre de mines d’or (12), une mine de zinc (1) et une mine de manganèse (1), construites entre 2007 et 2018 et plus de six cent sites d’exploitation artisanale,  -baisse de l’indice de GINI de 4,5 points de pourcentage,  -réduction des frais et délai d’obtention du permis de construire,  -amélioration du climat des affaires au Burkina Faso dans le classement « Doing Business »,  -évolution continue des routes bitumées passant de 3100 Km en 2010 à 3919 Km en 2018,  -accroissement du taux d’électrification national de 15,6% en 2011, à 21,3% en 2018  -amélioration du taux de couverture électrique national de 33,6% en 2016 à 35,9% en 2018, | -appui à l’amélioration de la productivité du secteur rural,  -appui à la réalisation d’un réseau de pipeline,  -appui à la mise en place de centrale solaire,  -appui à la mise en place de fonds de garantie,  -la réalisation d’infrastructures routières résiliente |
| Manufacture/industrialisation  et création de valeur ajoutée portée par les STI | -accompagnement du secteur d’activités de la branche des Bâtiments et Travaux Publiques (BTP),  -adoption en juillet 2018 d’un Plan d’Industrialisation Accélérée (PIA)  -adoption d’un décret portant fixation des dispositions nationales applicables à la forme des statuts et au capital pour les sociétés à responsabilité limitée (S.A.R.L) au Burkina Faso  -la Politique nationale de protection sociale (PNPS),  -ouverture de guichet unique pour la création d’entreprise,  -réalisation du registre unique des personnes vulnérables | -accroissement de la valeur ajoutée de la branche des Bâtiments et Travaux Publiques (BTP),  - valeur ajoutée dans l’industrie manufacturière, en proportion du PIB de 6,6% en 2015 à 6,7% en 2018,v-réduction des délais de création d’entreprise de 3 jours à 24 heures,  -augmentation de la proportion de l’emploi total dans l’industrie manufacturière de 4,2% en 2015 à 4,5% en 2018,  -augmentation de la valeur ajoutée de l’industrie extractive de 4,4% en 2015 à 4,9% en 2017. |  |
| Diversification des économies et résilience | -appui au développement des filières coton, anacarde, karité, mangue, et commercialisation,  -appui au développement des filières avicole, piscicole et bétail,  -appui à la diversification des produits exportés et accroissement de leur valeur ajoutée,  -projet d’appui à la modernisation du secteur des transports et facilitation du commerce | -progression de la part des produits exportés comme les graines de sésame et la noix de cajou,  -augmentation des produits de l’élevage,  -présence des produits burkinabè sur de nouveaux marchés, | -transfert de fonds du secteur minier aux filières porteuses créatrices de valeur ajouté,  -promotion de l’innovation, recherche et technologie,  -promotion de la formation technique et professionnelle,  -poursuite du développement des pôles de croissance |
| Tourisme/Hôtellerie | -mise en œuvre la Stratégie nationale de la culture et du tourisme,  -mise en œuvre du programme de développement des industries touristiques, du programme de renforcement de l’attractivité touristique de la zone de l’Ouest, du programme de renforcement de l’attractivité touristique de la zone du Sahel, et du Programme de développement du tourisme durable.  -mise en œuvre du plan quinquennal d'aménagement et de valorisation des sites touristiques a été élaboré,  -sensibilisation à la pratique du tourisme interne intégrant les principes du développement durable, | -hausse des arrivées touristiques dans les Etablissements touristiques et hôteliers (ETH) 512 493 en 2017 contre 488 351 en 2016,  -augmentation des recettes touristiques de 63, 282 21 milliards de francs CFA à 67, 371 1 milliards de francs CFA en 2017,  -accroissement de la part de l'industrie touristique dans le PIB de 3,5% du (PIB) | - appui à la mobilisation des ressources financières,  -appui au développement des statistiques dans le secteur du tourisme,  -appui au développement du tourisme cynégétique |
| **Objectif 5. Agriculture moderne pour l’accroissement de la production et de la productivité** | | | |
| Production et productivité agricoles | - mise à disposition de semences améliorées de céréales et d’autres cultures vivrières et de rente, d’équipements, d’engrais,  - prévention des maladies animales prioritaires,  - création d’une banque agricole et un fonds de développement de l’élevage, -adoption de la loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural  -subvention des équipements agricoles et les animaux de trait à hauteur de 85% au profit des femmes  - formation professionnelle sur la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles au profit des femmes du monde rural,  -mise en place d’un Fonds d’appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF),  -adoption du Code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques, | -hausse du taux de couverture des besoins céréaliers de 104% en 2015 à 109% en 2018,  -augmentation de la production des cultures céréalières par actif agricole de 366,3 kg en 2011 à 437 kg en 2017,  -baisse de la prévalence de la malnutrition aigüe chez les enfants de moins de 5 ans de 10,4% en 2015 à 8,5% en 2018,  - accroissement du taux moyen du Produit Intérieur Brut agricole de 1,8% dû à l’augmentation des rendements de certaines cultures (riz, maïs, niébé et légumes) et des superficies emblavées | - appui à la maitrise de l’eau |
| **Objectif 6. Économie bleue/des océans pour une croissance économique accélérée** | | | |
| Ressources de la mer et Énergie | Non applicable |  |  |
| **Objectif 7. Des économies et des collectivités durables sur le plan environnemental et soucieuses du climat** | | | |
| Biodiversité, conservation et gestion durable des ressources naturelles | - action de protection des aires fauniques et forestières,  -promotion des bonnes pratiques de gestion durable des terres telles que la fixation de dunes de sable, la réalisation de haies vives, la régénération naturelle assistée (RNA), les défriches contrôlées et la protection des berges des plans et cours d’eau,  - promotion de la transformation des villages en eco-villages,  -adoption du décret n° 2015-1187 du 22/10/2015 portant conditions et procédures de réalisation et de validation de l’évaluation environnementale stratégique, de l’étude et de la notice d’impact environnemental et social,  -adoption en 2015 des textes d’application de la loi n°017-2014/AN du 20 mai 2014 portant interdiction de la production, de la commercialisation et de la distribution des emballages et sachets plastiques non biodégradables et de ses textes d’application,  -mise en place trois (03) systèmes d’alerte précoce relatifs aux informations climatiques, environnementales, météorologiques et agricoles,  - mise en œuvre du projet « Adaptation au changement climatique et Sécurité Alimentaire », le projet « Consolidation de la Gouvernance Environnementale Locale », le programme national bio-digesteur, le projet « Intégrer la Résilience Climatique à la production Agricole et pastorale pour la Sécurité Alimentaire dans les Zones Rurales vulnérables à travers l’Approche Champ Ecole des Producteurs » et le projet « Renforcement durable de la résilience des communautés et des ménages vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle ».  -élaboration de schémas simplifiés de gestion des déchets dans les communes rurales et urbaines et la mise en œuvre en 2014 du projet national de traitement et de valorisation des déchets plastiques | - augmentation des aires de protection faunique sous aménagement de 40% en 2015 à 75% en 2018,  -augmentation du nombre de zones humides classées RAMSAR de 15 en 2015 à 20 en 2018  - accroissement des superficies des terres dégradées récupérées dans les écosystèmes forestiers de 10 500 ha en 2015 à 32 539,35 ha en 2018,  -augmentation du pourcentage des communes disposant d'un système fonctionnel de gestion des déchets solides est passé de 16,81% en 2016 à 23,14% en 2018 | - appui pour la création de l’Agence unique de prévention et de gestion des catastrophes et crises humanitaires en vue de minimiser au maximum ces crises et gérer au mieux les conséquences y relatives,  -appui à l’encadrement et à l’organisation des acteurs et l’activité minière artisanale |
| **Objectif 8. Une Afrique unies (fédérale ou confédérée)** |  |  |  |
| Intégration politique et économique | - réalisation de poste de contrôle Juxtaposé (condensé),  -mise en œuvre de l’Interconnexions électrique (BF-cote d’ivoire, BF-Ghana)  -réduction des barrières sur les grands axes de contrôle pour une fluidité du trafic commercial,  -mise en place du Tarif extérieur commun(TEC) de l’UEMOA et de la CEDEAO, | -augmentation de la part des importations venant du continent africain, en particulier de l’UEMOA au Burkina Faso,  -hausse de la circulation des personnes et des biens,  -harmonisation des politiques | -soutien financier pour le renforcement de la compétitivité des entreprises locales face aux défis de la concurrence,  - accélération du Transfert de technologies et de compétences |
| **Objectif 9 : Création et mise en œuvre d’institutions financière et monétaires continentales clés** |  |  |  |
| Institutions financières et monétaires | -ratification des accords continentaux (Zone de libre-échange continentale africain) par l’assemblée nationale | -accord ratifié | -soutien pour mener des campagnes de sensibilisation envers les populations, |
| **Objectif 10. Des infrastructures de classe mondiale dans toute l’Afrique** |  |  |  |
| Connectivité des communications et des infrastructures | -mutualisation des investissements des acteurs privés et publics,  - offre de service Internet mobile par les réseaux de 3e génération (3G) des trois (03) opérateurs (Telecel, Telmob et Orange )  -création de structures de l’administration électronique et de promotion de l’utilisation des TIC (ANPTIC), de régulation (ARCEP) et de sécurité des systèmes d’information (ANSSI),  -mise en œuvre de l’Interconnexions électrique (BF-cote d’ivoire, BF-Ghana),  -construction de l’aéroport de Donsin et des aérodromes secondaires,  -réhabilitation de la voie ferrée entre la Côte d’Ivoire et le Burkina Faso,  -projet backbone national des télécommunications | -augmentation du nombre d’abonnés de 7 681 100 en 2011 à 19 339 109 en 2018,  -hausse du taux de pénétration de la téléphonie mobile de 81,32% en 2015 à 91,4 % en 2017,  - hausse de la capacité de production électrique | - création d’un environnement de confiance numérique, garant d’une large appropriation des usages et services numériques par l’ensemble des acteurs et de la société burkinabè ;  - appui au développement et à la promotion d’une expertise numérique nationale reconnue et développer une économie numérique équitable et inclusive |
| **Objectif 11. Enracinement des valeurs, des pratiques démocratiques, des principes universels des droits de l’homme, de la justice et l’État de droit** |  |  |  |
| Les valeurs et pratiques démocratie sont la norme | - mise en place de l’autorité de contrôle de l’Etat et la lutte contre la corruption,  - action des OSC dans le domaine de la bonne gouvernance (le Réseau National de Lutte Anti-Corruption « RENLAC », le Centre d’Information, de Formation et d’Etudes sur le Budget « CIFOEB », le Centre pour la Gouvernance Démocratique « CGD »)  -adoption de la politique nationale de bonne gouvernance,  - liberté d’expression garantie à travers la constitution,  -organisation d’élections libres organisées en 2015 et 2016,  -renforcement de l’indépendance de la justice avec l’adoption de plusieurs lois dont la loi constitutionnelle n°072-2015/CNT du 05 novembre 2015 portant révision de la constitution, la loi 049-2015/CNT du 25 Août 2015 relative au Conseil Supérieur de la Magistrature et la loi 050-2015/CNT du 25 Août 2015 portant statut de la magistrature,  -adoption de la politique nationale des droits humains et de la promotion civique | - renforcement de la démocratie et de bonne gouvernance,  -liberté de création de partis politiques, d’association,  - réelle garantie donnée aux acteurs judiciaires pour traiter librement et sans pression les dossiers | - traitement et le suivi des cas de violations des droits humains ;  - renforcement des capacités des acteurs de Gouvernance (politique, économique, administrative et locale) ;  - renforcement du contrôle parlementaire et des OSC de l’action du Gouvernement |
| **Objectif 12. Mise en place d’institutions fortes et d’un leadership transformateur à tous les niveaux** |  |  |  |
| Institutions et leadership | -adoption de la loi 004-2015/CNT du 3 mars 2015 portant prévention et répression de la corruption au Burkina Faso,  -adoption de la loi portant code de transparence dans la gestion des finances publiques au Burkina Faso,  -relecture de la politique nationale de lutte contre la corruption et de son plan d'actions, la mise en place des Comités anti-corruption (CAC) dans les ministères et institutions,  -adoption de la stratégie de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme,  -mise en œuvre de l’initiative pour la transparence des industries extractives au Burkina Faso (ITIE) | - leadership national assuré en matière de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption | - renforcement du contrôle de l’action gouvernementale par l’assemblée nationale |
| **Objectif 13 : Préservation de la paix, de la sécurité et de la stabilité** |  |  |  |
| Maintien et restauration de la paix et de la sécurité | -adoption des textes mettant en place de la police de proximité,  -adoption de la loi de programmation militaire,  - tenue du forum sur la sécurité intérieure ayant permis de dégager des orientations fortes relatives au trafic illicite des armes légères et de petits calibres,  -recrutement du personnel de sécurité, l’équipement et la construction d’infrastructures pour les forces de sécurité | faible niveau de conflits liés à l’appartenance ethnique, religieuse et politique | - soutien au renforcement de la cohésion sociale,  -encadrement et formation des membres de la police de proximité |
| **Objectif 14. Une Afrique stable et en** **paix** |  |  |  |
| Structure institutionnelle des instruments de l'UA sur la paix et la sécurité | -participation à des missions de maintien de la paix (mission onusienne),  -présence de contingent du Burkina Faso sur des théâtres d’opération (huit (8) et 2 000 hommes environs en 2018,  -la création du haut conseil de dialogue social et le haut conseil pour la réconciliation nationale,  -élaboration d’un guide de prévention et de gestion de conflit entre agriculteurs et éleveurs | maintien de la paix en Afrique et dans le monde | -appui à la promotion de la démocratie par les bonnes gouvernances à tous les niveaux (économique, politique et administrative et locale) |
| **Objectif 15 : Une Architecture africaine de paix et de sécurité pleinement fonctionnelle et opérationnelle** |  |  |  |
| Mise en œuvre effective des piliers de l'APSA |  |  |  |
| **Objectif 16 : Grande importance accordée à la renaissance culturelle africaine** |  |  |  |
| Valeurs et idéaux du panafricanisme | -enseignement des langues nationales dans les écoles bilingues conformément à la demande des communautés de base  -organisation de la semaine nationale de la culture (SNC), du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO), du Salon International du Tourisme et de l’Hôtellerie de Ouagadougou (SITHO) | maintien du socle culturel et social | -soutien au renforcement du socle culturel et social |
| **Objectif 17 : égalité totale entre les hommes et les femmes dans tous les domaines de la vie** |  |  |  |
| Autonomisation des femmes et des filles | -création d’une Direction générale de l’autonomisation économique de la femme au ministère en charge de la femme,  -mise en place de fonds pour accompagner les femmes dans la formalisation de leurs entreprises,  -octroi chaque année aux femmes sous forme de crédits ou de dotations en moyens de production depuis 2016 de plus de 2 milliards de FCFA au titre du Fonds d’appui aux activités rémunératrices des femmes (FAARF) et du Programme intégré d’autonomisation de la femme.  -priorisation des femmes dans l’attribution des terres nouvellement aménagées par l’Etat | augmentation de la proportion des femmes propriétaires d’entreprises parmi les entrepreneures | -appui à la formation professionnelle des jeunes filles,  -octroi des technologies aux femmes pour leurs productions,  -accompagnement des femmes pour l’écoulement de leur production  -financement des entrepreneures sous forme de crédit d’investissement,  -financement des associations et groupements féminins sous forme de fonds de roulement  -implantation d'unités économiques de production et de transformation au profit des femmes |
| Violence et discrimination à l’égard des femmes et des filles | -adoption des lois 25-2018/AN portant code pénal qui renforce l'arsenal juridique de la répression de toutes les formes de violences exercées sur les femmes et filles,  -adoption de la loi 061-2015/CNT portant prévention, répression et réparation des violences à l'égard des femmes et des filles et prise en charge des victimes ;  -adoption de la loi N° 034-2009/AN portant régime foncier rural favorise l’accès équitable de l’ensemble des acteurs ruraux aux terres rurales, sans distinction d’origine ethnique, de sexe, de religion, de catégorie sociale, de nationalité et d’appartenance politique,  -mise en place du Fonds d’assistance judiciaire ;  -création d’un centre de prise en charge intégrée des victimes de violences basées sur le genre ;  -opérationnalisation du centre de prise en charge des victimes ;  -prise en charge des filles victimes de l’excision, la formation des acteurs de promotion de l’élimination des mutilations génitales féminines (travailleurs sociaux, de la santé, animateurs des réseaux/ONG ou associations) | -baisse du nombre de femmes et filles victimes de violences  - baisse du nombre de femme et fille victime de harcèlement sexuel | -renforcement des capacités des acteurs sur les droits de la femme, la lutte contre les violences, la prise en charge des victimes ;  -appui à la mise en œuvre des politiques et stratégies adaptées pour lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles |
| **Objectif 18 : Engagement et autonomisation des jeunes et enfants** |  |  |  |
| Autonomisation des jeunes et des droits des enfants | -formation demandeurs d’emploi pour améliorer leur employabilité ;  -placement en stage d’initiation à la vie professionnelle et en pré-emploi jeunes ;  -mise en place de travaux à haute intensité de main d’œuvre (HIMO),  -promotion des unités économiques ;  -recrutement de 7 858jeunes diplômés des universités pour enseigner dans le post-primaire,  -création de Youthkonnect Burkina | -augmentation de l’employabilité des jeunes ;  -augmentation du nombre d’emploi créé ;  -baisse du taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans | -formation des demandeurs d’emploi pour améliorer leur employabilité ; |
| **Objectif 19 : l’Afrique en tant que partenaire majeur dans le monde et la coexistence pacifique** |  |  |  |
| la place de l’Afrique dans les affaires à l’échelle mondiale | -existence d’un conseil national de la statistique,  -réalisation périodique d’enquêtes nationales et de recensement,  -adoption d’une loi statistique,  -adaptation du cadre juridique national aux conventions au niveau sous régional, régional et international dans divers domaines de coopération ;  -participation du Burkina Faso à toutes les réunions entrant dans le cadre des instances et de processus de maintien de la paix et de la sécurité internationale (100%) en 2018 ;  -lutte contre le blanchiment de capitaux,  -implication active aux rencontres internationales du G5- Sahel ;  -présence de contingents burkinabè dans les pays en conflits ;  -participation du pays aux réunions des mécanismes de coopération sud-sud : Afrique - Amérique du Sud, Mouvement des non-alignés, G77. Participation à différentes opérations militaires conjointes ;  -adoption de la stratégie des frontières,  -mise en œuvre d’une cellule régionale de prévention de la radicalisation et la lutte contre l’extrémisme violent ;  -ratification de l’accord de Paris sur les changements climatiques, du traité instituant le G5 sahel et du traité révisé de l’Autorité du Liptako-Gourma » prenant en compte la coopération en matière de lutte contre le terrorisme et le grand banditisme. | -présence de contingent du Burkina Faso sur des théâtres d’opération (huit (8) et 2 000 hommes environs en 2018;  -amélioration de la coopération sud-sud (le Burkina Faso entretient des relations de partenariat avec 44 pays dont 32 en Afrique, 4 en Amérique et 8 en Asie.),  -amélioration de coopération avec tous les pays du monde | -lutte contre le blanchiment de capitaux,  -lutte contre le financement du terrorisme et les infractions sous-jacentes,  -mobilisation de la communauté internationale pour le financement de la lutte contre le terrorisme |
| **Objectif 20 : l’Afrique prend son entière responsabilité pour le financement de son développement** |  |  |  |
| Marché des capitaux | -la mobilisation du marché financier, | augmentation du recours au marché financier | -poursuite du recours au marché financier régional en vue du financement des investissements, |
| Système fiscal et recettes du secteur public | *-*mise en œuvre des téléprocédures qui permettent aux contribuables de déclarer leurs impôts et taxes en ligne et de payer à l’aide de moyens électroniques (promotion des moyens modernes de paiement),  -opérationnalisation de la facture normalisée et le contrôle de son application sur le terrain qui ont permis de sécuriser et d’améliorer le rendement de la TVA,  -interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina Faso avec ceux des pays voisins,  -informatisation de la gestion des recettes dans les postes et brigades mobiles de douanes non connecté au SYDONIA,  -renforcement de la vérification dans les offices de douanes et les compétences des vérificateurs et des agents dans le cadre de la sortie du programme de Vérification des Importations (PVI),  -renforcement de la lutte contre la fraude à travers l’utilisation du nouvel outil d’analyse du risque (SYGICOD) et le redéploiement du personnel,  -externalisation de l’évaluation des véhicules de moins de dix (10) ans et les engins de travaux publics par un contrat de sous-traitance avec le centre de contrôle des véhicules automobiles (CCVA). | - augmentation du niveau de recouvrement des recettes par les régies de 4 197,96 milliards de FCFA,  -hausse du taux moyen de recouvrement des recettes propres de 13,02% sur la période sur la période 2016-2018.  -hausse de la pression fiscale de 16,8% à 17,3% en 2018 | - renforcement des capacités des structures chargées de la mobilisation des ressources internes |
| Aide au développement | -tenue d’une Conférence de table ronde (CTR) à Paris les 07 et 08 décembre 2016,  -organisation d’une Conférence internationale sur la mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES),  -organisation des consultations bilatérales et multilatérales, la dynamisation des mécanismes PPP et des tables rondes sectorielles au niveau national | -augmentation du nombre des conventions signées pour un niveau global de mobilisation des ressources extérieures  -augmentation des investissements directs étrangers cumulés au Burkina Faso | appui à l’organisation de tables rondes sectorielles pour le financement du développement |
|  |  |  |  |

1. **Défis et opportunités**

Les défis majeurs à relever sont : (i) l’accroissement du niveau de mobilisation des ressources financières ; (ii) la lutte contre l’insécurité grandissante dans certaines régions du pays ; (iii) le renforcement du système statistique national (iv) l’accroissement de l’offre énergétique ; (v) le développement des infrastructures socioéconomiques ; (vi) le développement des bases productives, de la compétitivité des secteurs de production et de transformation des produits nationaux, (vii) assurer la protection sociale des plus vulnérables.

1. **Principales leçons**

Le PNDES a été arrimé à l’Agenda 2063. Cependant, il y a la nécessité pour le Burkina Faso de définir une feuille de route pays pour l’Agenda 2063. La mise en évidence des défis liés à la disponibilité de certaines données statistiques commande le renforcement du système statistique national.

Comme ressorti dans les analyses, le Burkina Faso a enregistré des acquis dans la mise en œuvre de l’Agenda 2063. Néanmoins, des défis persistent.

**Conclusion**

Le Burkina Faso à travers le PNDES, a contextualisé l’Agenda 2063 et des ODD. Le PNDES couvre la période 2016-2020 et constitue le principal instrument de mise en œuvre de l’Agenda 2063.

L’examen des indicateurs des différents objectifs montre que des efforts considérables ont été fournis pour l’atteinte de l’Agenda 2063 notamment, dans les domaines des revenus, emploi et travail décent, de l’éducation, l’accès à l’habitat décent et la santé.

Malgré ces progrès accomplis dans a mise en œuvre de l’Agenda 2063, le Burkina Faso reste confrontée à de nombreux obstacles d’origine externe comme internes.

La principale contrainte demeure actuellement le défi sécuritaire qui entrave toute action de développement. Aussi, l’économie burkinabè reste vulnérable face aux chocs externes comme les aléas climatiques. Au-delà de ces obstacles externes, le Burkina Faso fait face à plusieurs autres contraintes selon les domaines.

1. Programme d’urgence pour le Sahel et Programme d’appui au développement des économies locales [↑](#footnote-ref-1)